

CALENDRIER DES COLLECTES 2025

À DÉTACHER ET À CONSERVER

L'ABC des collectes

Rappel concernant les collectes

- Les collectes ont lieu entre 7 h et 18 h.
- Les bacs sont autorisés en bordure de rue à partir de 18 h la veille de la collecte jusqu'à 22 h le jour de la collecte.
- Lors des collectes régulières, seul le contenu des bacs est ramassé.
- Vos bacs n'ont pas été vidés? Validez qu'il y avait une collecte prévue. Composez le 450 435-1954 ou faites une requête au boisbriand.ca/requete.

Où et comment placer les bacs?

- Les bacs doivent être placés côte à côte à au moins 30 cm (1 pi) les uns des autres et à une distance d'au moins 1 m (3 pi) de tout obstacle (auto, poteau, muret).
- Les bacs doivent être déposés dans l'entrée privée (et non dans la rue) et les roues doivent être orientées du côté de la résidence.
- Les bacs et les matières ne doivent pas nuire à la circulation et aux opérations de déneigement ni empiéter sur une voie cyclable ou un passage piétonnier.



CHANGEMENTS EN 2025

Beaucoup de changements auront lieu en 2025 dans les différentes collectes.

Changement d'entrepreneur

S'il y a plus de 15 ans que nous apercevons les mêmes camions sillonner la ville, notre territoire sera désormais desservi par deux nouveaux entrepreneurs : NRJ Environnement pour la récupération et E360s pour les déchets et les matières organiques.



ATTENTION!

Ne soyez pas étonnés si vous voyez des camions jaune et vert circuler dans nos rues.



Qu'est-ce que ça implique?

Ces deux nouveaux entrepreneurs vont devoir se familiariser avec notre territoire. Bien sûr, ils recevront tous les détails sur les particularités de notre ville. Merci d'être conciliants et de comprendre qu'une période d'adaptation sera nécessaire en début d'année.

Changement de fréquence

La collecte sélective (bac de récupération) s'effectuera désormais toutes les deux semaines dans les secteurs résidentiels desservis en bacs roulants. Pour gagner de l'espace dans votre bac, il est important de défaire et d'aplatir vos boîtes, même les plus petites.

Si, malgré tous vos efforts, le volume du bac est insuffisant à la suite du changement de fréquence, sachez qu'il sera possible de vous procurer un bac plus gros (pour ceux qui ont le petit format de bac vert) ou un bac additionnel.

Changement d'équipements

Compost et déchets

Les bacs de déchets et de matières compostables actuellement sur notre territoire appartiennent à l'entrepreneur Waste Management/RCI Environnement. La fin de son contrat implique qu'il reprendra les bacs qui lui appartiennent.

De nouveaux bacs de déchets et de compost vous seront distribués en janvier et en février 2025. La reprise de vos anciens bacs s'effectuera en même temps que la livraison des nouveaux. Merci de maintenir vos bacs visibles et accessibles en tout temps pendant ces deux mois afin de nous permettre procéder à l'échange. Attention lors des périodes où les routes sont très enneigées : le positionnement des bacs ne doit pas nuire aux opérations de déneigement.

Récupération

Le bac passe au bleu! Les bacs de récupération verts brisés ou perdus seront progressivement remplacés par des bacs bleus.



Processus pour les requêtes

Tout problème de collecte ou d'équipement peut être signalé au Service aux citoyens en composant le 450 435-1954 ou au boisbriand.ca/requete.

Matières acceptées : récupération



Matières acceptées

Les matières acceptées dans les bacs de déchets et de matières compostables demeurent les mêmes. Consultez les prochaines pages pour plus de détails.

La modernisation de la collecte sélective implique certains changements concernant les matières acceptées dans le bac de récupération. Le but est de simplifier et d'uniformiser le processus à travers la province. Fini les triangles fléchés et les manipulations pour voir si un plastique s'étire. Contenants, emballages ou imprimés? Hop, dans le bac!

Dans les prochains mois, vous verrez de nouvelles campagnes de publicité pilotées par Bac Impact, la nouvelle référence en matière de collecte sélective au Québec.



RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération?

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

Exemples de contenants et emballages

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- ✓ Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Boîte de carton
- ✓ Assiette et papier d'aluminium
- ✓ Emballage de mets à emporter et préparés

Exemples d'imprimés

- ✓ Journal et circulaire
- ✓ Enveloppe
- ✓ Feuille de papier
- ✓ Cahier



Les exceptions

- ✗ Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter à l'écocentre.

Ne pas mettre dans le bac

- ✗ Pile
- ✗ Seringue
- ✗ Boyau d'arrosage
- ✗ Chaise de jardin
- ✗ Jouet
- ✗ Casserole
- ✗ Vêtement et tissu

Bons Coups

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants – sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (p. ex. : sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

Besoin de plus d'infos sur le bac?
Consultez bacimpact.ca.



Le saviez-vous?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et les emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Ils contaminent les autres matières recyclables.

Collecte de surplus

Le dépôt des surplus de matières recyclables à côté du bac de récupération est autorisé deux collectes par année :

- La collecte suivant la semaine du 1er juillet;
- La collecte suivant la semaine du 25 décembre.

Qu'est-ce qu'un surplus?

- Un surplus implique un bac plein de contenants, emballages et imprimés et des contenants et emballages supplémentaires.
- Un bac vide avec des emballages trop gros ou non défaits à côté d'un bac vide N'EST PAS considéré comme un surplus.





COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Composter, c'est faire son bout de chemin pour la planète. Pour qu'un cœur de pomme devienne du compost, il passe par plusieurs étapes. La plus importante? Le choix de l'endroit où on le dépose!

ATTENTION!

En raison du changement d'entrepreneur, un décalage de la collecte des matières organiques est prévu en début d'année, ce qui se traduira par une période de deux semaines sans collecte. La dernière collecte de 2024 sera la semaine du 23 décembre et la première collecte de 2025 sera la semaine du 13 janvier.



Pourquoi composter?

Si tous les ménages québécois compostaient leurs matières organiques pendant un an, ce serait l'équivalent de retirer 300 000 voitures de la route. Le compostage des matières organiques constitue un geste important pour limiter les émissions de gaz à effet de serre issues des sites d'enfouissement, ce qui contribue à la lutte contre les changements climatiques.

Quoi déposer dans le bac brun?

Il y a trois règles simples:

1. Ça se mange?
2. C'est en papier ou en carton?
3. C'est un résidu de jardin?

Les résidus alimentaires: si ça se mange ou que ça fait partie d'un aliment qui se mange, ça se composte. On peut composter tous les résidus de viande, les produits laitiers, les os, les graisses (en petites quantités et absorbées dans du papier ou du carton), les poissons, les fromages, les fruits de mer, les œufs et les coquilles, les résidus de fruits et de légumes, les noix et les écales, les résidus de thé, de tisane et de café, etc.

Les papiers et cartons souillés, comme les mouchoirs, les essuie-tout, les boîtes de pizza, les sacs de frites, les papiers de muffins, les filtres à café en papier et le papier parchemin.

Si vos papiers et cartons sont cirés, plastifiés, laminés ou souillés avec autre chose que de la nourriture, comme un produit nettoyant nocif, vous devez les mettre à la poubelle.

Les résidus de jardin, comme les plantes, les feuilles, les copeaux non traités, les petites branches de moins de 4 cm x 30 cm, la terre et le terreau en petites quantités. Attention au poids du bac: s'il dépasse 200 lbs, le bac ne pourra pas être vidé.

Évitez de déposer des plantes envahissantes dans le bac brun; jetez-les plutôt aux ordures. Les bûches, les souches et le bois traité, peint ou teint doivent être dirigés à l'écocentre.

Autres

Voici d'autres matières acceptées dans le bac brun: les cheveux, les poils, les plumes, les cendres (refroidies depuis plus de 72 h), les cure-dents, les bâtonnets de bois, la litière, les excréments d'animaux domestiques et le fumier de poule.

Collectes de feuilles et résidus verts

Au printemps et à l'automne, lorsque la nature produit beaucoup de matières organiques, le volume du bac est parfois insuffisant. C'est pourquoi les surplus de matières organiques (feuilles et résidus de jardin) sont acceptés en dehors du bac, pendant les mois d'avril, mai, octobre et novembre.

En plus du bac brun, vous pouvez utiliser un récipient muni d'un « V », un sac de papier ou une boîte de carton.

Poids maximal: 23 kg (50 lbs) par sac

LES SACS DE PLASTIQUE, MÊME TRANSPARENTS, NE SONT PAS ACCEPTÉS



Collecte de sapins

Les sapins doivent être dépourvus de toute décoration. Aucune inscription requise

Collecte de branches

Les branches ne doivent pas être attachées. Inscription OBLIGATOIRE auprès de la Ville au 450 435-1954 ou au boisbriand.ca/requete

Collecte de retailles de cèdres

Inscription: arbressence.ca ou 450 434-7512





DÉCHETS DOMESTIQUES, ÉCOCENTRE ET RÉEMPLOI

Les matières non recyclables, non compostables, non valorisables, non dangereuses et en fin de vie utile doivent être déposées dans le bac de déchets.

De récentes études ont montré qu'au Québec, seulement 33 % du contenu de nos poubelles devrait réellement s'y retrouver, alors que 67 % du contenu aurait plutôt dû être dirigé ailleurs, soit dans le bac de matières compostables ou de récupération, à l'écocentre ou au réemploi.

Pour diminuer la quantité de déchets que vous générez, assurez-vous de maximiser l'usage des bacs de compost et de récupération, de l'écocentre et des autres ressources disponibles. Et rappelez-vous que le déchet le moins polluant est celui qu'on ne produit pas.

Changer ses habitudes, ça commence par l'achat responsable :

- Emprunter au lieu d'acheter, notamment lorsqu'il s'agit d'un article dont on se sert de façon occasionnelle;
- Éviter le suremballage;
- Privilégier les produits dont l'emballage est recyclable;
- Privilégier les biens durables aux produits à usage unique;
- Donner ou vendre ce qui ne nous sert plus, mais qui peut encore servir à quelqu'un d'autre.

Collecte des déchets excédentaires

Une fois par mois, les déchets qui n'entrent pas dans le bac sont récupérés, selon certaines conditions.

Tout ce qui est ramassé par cette collecte sera dirigé à l'enfouissement. Cette collecte ne s'applique pas aux articles encore utilisables ni aux résidus qui peuvent être valorisés à l'écocentre.

Les résidus doivent être empilés de façon ordonnée, ensachés ou liés en paquets (aucun bac ne sera vidé lors de cette collecte).

- Poids maximal : 23 kg (50 lbs) par sac ou paquet
- Volume maximal : 5 m³ (176 pi²) par adresse

Objets refusés (liste non exhaustive)

- ✗ Matériaux de construction avec des clous, trop lourds ou en trop grande quantité
- ✗ Palettes de bois
- ✗ Résidus électroniques (p. ex. : téléviseurs, ordinateurs)
- ✗ Résidus dangereux (p. ex. : peinture, solvants, aérosols)
- ✗ Résidus qui risquent de causer des blessures (p. ex. : grandes vitres, grands miroirs, objets tranchants – assurez-vous de les sécuriser, sinon ils ne seront pas ramassés)
- ✗ Objets trop lourds (p. ex. : filtreur rempli de sable)
- ✗ Pneus
- ✗ Électroménagers
- ✗ Branches, troncs et souches d'arbres
- ✗ Boîtes de carton surdimensionnées (coupez-les en petits morceaux et déposez-les dans le bac de récupération ou à l'écocentre)

Écocentre

Site de réemploi et de récupération des matières résiduelles à la disposition des citoyens de Boisbriand (preuve de résidence exigée).

105, rue Blanchard, Sainte-Thérèse

Horaire, tarifs et information :

450 434-1440, poste 2100
boisbriand.ca/ecocentre



L'application Ça va où? de Recyc-Québec est un outil de recherche facilitant le tri des matières dans le but de les acheminer au bon endroit.

Réemploi

Les Fripes du Relais

Encourager le réemploi, c'est aussi visiter la boutique de vêtements de seconde main située au 305, chemin de la Grande-Côte.

Les dons de vêtements et de petits articles ménagers (bijoux, livres, accessoires mode, souliers) sont acceptés seulement lors des heures d'ouverture de la friperie.

En dehors des heures d'ouverture, merci d'utiliser la cloche de dons située à droite de la porte d'entrée du IGA du Faubourg Boisbriand.

Information : entraidelereais.org/fripesdurelais
ou facebook.com/Fripesdurelais

Partage Club

Il vous manque une chaise ou un plat à fondue pour votre party de famille? Vous aimeriez emprunter ces objets à vos voisins? Alors, l'application Partage Club est pour vous!



Profitez de l'offre gratuite! Téléchargez l'application et commencez à partager avec votre communauté.

Au Grenier populaire

Organisme offrant la cueillette à domicile des meubles (en bon état) et des électroménagers (fonctionnels ou non).

Information et cueillette :

grenierpopulaire.com
transport@grenierpopulaire.com



JOURNÉES ET SECTEURS DE COLLECTES

SECTEUR A

RUE	JOURNÉE
A	
Adrien-Chartrand	Mardi
Alexandre-le-Grand	Jeudi
Alexis-Carrel	Jeudi
Alfred-Pellan	Jeudi
Anderson	Jeudi
Anquetil	Jeudi
Antoine-Daniel	Jeudi
Aragon	Jeudi
Aristote	Jeudi
B	
Bastille	Vendredi
Beaujolais	Vendredi
Beauséjour	Vendredi
Bergerac	Vendredi
Bériot	Vendredi
Biarritz	Vendredi
Blais	Vendredi
Boischatel	Vendredi
Boiselle	Vendredi

Bolduc	Vendredi
Borduas	Vendredi
Bossuet	Vendredi
Bourassa	Vendredi
Bourgogne	Vendredi
Brébeuf	Vendredi
Bretagne	Vendredi
Brisson	Vendredi
Bruyère	Vendredi
Bujold	Vendredi
C	
Cabana	Jeudi
Cadoret	Jeudi
Camus	Mardi
Cardinal	Jeudi
Carignan (n°s 1103 à 1151)	Jeudi
Carpentier	Mercredi
Cartier	Mercredi
Castelneau	Mercredi
Chablis	Jeudi
Chabot	Mercredi
Chambord	Mercredi
Chambrier	Mardi
Champagne	Mercredi

Champfleury	Mardi
Champigny	Mardi
Champlain	Mardi
Chanterelle	Mercredi
Charles-Darwin	Mercredi
Châteaignier	Mercredi
Chênaies	Mercredi
Chevalier	Jeudi
Chevillard	Mercredi
Chopin	Mardi
Claudel	Mardi
Clemenceau	Mardi
Commissaires	Mardi
Commune	Mercredi
Coubertin	Mercredi
Courcelles	Mardi
Courval	Mardi
Cousteau	Mercredi
D	
De Boisbriand	Mardi
Debussy	Mercredi
De Callières	Mardi
Delacroix	Mercredi

Delage	Mercredi
Descartes	Mercredi
Diderot	Mercredi
Dubois (n° 2000)	Vendredi
Dunant	Mercredi
E	
Elzéard-Bouffier	Vendredi
Entreprises	Jeudi
F	
François-Brassard	Vendredi
Frédéric-Back	Vendredi
G	
Galais	Jeudi
Germaine-Guèvremont	Jeudi
Grande-Allée (n°s 505 à 1700)	Mardi
Grande-Allée (n°s 3153 à 3245)	Vendredi
Grande-Côte (n°s 140 à 380)	Mardi
I	
Ignace-Bourget	Vendredi
Île-de-Mai	Mardi
Île-Malouin	Mardi

Île-Morris	Mardi
Îles	Mardi
J	
Jacques-Brel	Vendredi
Jean-Besré	Vendredi
Jean-Charles-Bonenfant	Vendredi
Jean-Giono	Jeudi
Joly	Jeudi
J.-E.-Bernier	Vendredi
L	
Lavigne	Jeudi
Lionel-Bertrand	Vendredi
Louis-Dantin	Mercredi
M	
Maillé	Mardi
Manoir	Mardi
Marius-Barbeau	Vendredi
Merlettes	Mardi
N	
Norman-Bethune	Vendredi
P	
Papineau	Jeudi
Péribonka	Jeudi

Perron	Jeudi
Picasso	Jeudi
Pierre-Bourgault	Vendredi
Pierre-Dansereau	Mercredi
Pins	Mardi
Prévost	Jeudi
Promenade	Jeudi
Provencher	Jeudi
R	
Raymond	Vendredi
Renaissance	Vendredi
Renaud	Vendredi
Rivière-Cachée	Vendredi
Roi-René	Vendredi
Rose-des-Cèdres	Jeudi
S	
Sanche (n°s 307 à 399)	Jeudi
Serge-Deyglun	Mercredi
T	
Trépanier	Jeudi

SECTEUR B

RUE	JOURNÉE
1 ^{re} Avenue	Jeudi
2 ^e Avenue	Jeudi
3 ^e Avenue	Jeudi
4 ^e Avenue	Jeudi
5 ^e Avenue	Jeudi
6 ^e Avenue	Jeudi
9 ^e Avenue	Jeudi
A	
Alain-Grandbois	Mardi
Alfred-DesRochers	Mercredi
Alfred-Laliberté	Vendredi
Ambroise-Lafortune	Vendredi
André-Laurendeau	Vendredi
Arthur-Buies	Vendredi
B	
Balzac	Vendredi
Baudelaire	Vendredi
Beaudet	Vendredi
Bernard	Vendredi
Blanche-Lamontagne	Vendredi
Boisclair	Vendredi
Bolivar	Vendredi
Bougainville	Vendredi

Brahms	Vendredi
Brassens	Vendredi
C	
Calixa-Lavallée	Mercredi
Card	Mercredi
Carignan (n°s 500 à 593)	Mardi
Caumartin	Mardi
Chabanel	Mercredi
Chamberlain	Mercredi
Chambly	Mercredi
Champêtre	Mardi
Chapais	Mercredi
Charlesbourg	Mercredi
Charles-Olivier	Mardi
Charlevoix	Mercredi
Charlotte-Boisjoli	Vendredi
Châteauneuf	Mardi
Châtelois	Mardi
Châtillon	Mardi
Chaumont	Mardi
Chauvenet	Mardi
Chauvin	Mercredi
Chavigny	Mercredi
Chayer	Mardi
Chénier	Mercredi
Clément	Mercredi

Cloutier	Mercredi
Colbert	Mardi
Collin	Mercredi
Colombier	Mardi
Constant	Mardi
Corno	Mardi
Côte Nord	Vendredi
Côte Sud	Vendredi
Cotnoir	Mardi
Cournoyer	Mardi
Courville	Mardi
Couturier	Mardi
Curé-Boivin	Jeudi
Curie	Mercredi
D	
De Beauvoir	Vendredi
Diane-Juster	Mercredi
Doris-Lussier	Vendredi
Dubois (n°s 1 à 42)	Jeudi
E	
Élisabeth	Mercredi
Émile-Nelligan	Mercredi
F	
Félix-Leclerc	Mercredi
Ferland	Vendredi
Filion	Mercredi

Fortin	Mercredi
Francs-Bourgeois	Vendredi
G	
Gabrielle-Roy	Mercredi
Garneau	Mardi
Gauguin	Mardi
Gilles	Jeudi
Gilles-Vigneault	Mercredi
Grand-Saint-Charles	Vendredi
Grande-Allée (n°s 3305 à 4640)	Vendredi
Grande-Côte (n°s 21 à 120)	Jeudi
Grande-Côte (n°s 383 à 740)	Mercredi
Grandes-Tourelles	Vendredi
Guindon	Mercredi
H	
Hubert-Aquin	Mercredi
J	
Jacques-Beauchamp	Vendredi
Jacques-Godbout	Mardi
Jean-Claude-Langlois	Vendredi
Jean-Desprez	Mercredi
Jean-Duceppe	Mercredi
Jean-Paul-Lemieux	Vendredi
Jean-Pierre-Ferland	Mercredi
Jordi-Bonet	Vendredi

L	
La Fayette Est	Vendredi
La Fayette Ouest	Vendredi
Langevin	Vendredi
Lapointe	Mercredi
Laurent-O.-David	Mercredi
Lauzon	Vendredi
La Vérendrye	Vendredi
Lavoisier	Vendredi
Letellier	Mercredi
Lucille-Dumont	Mercredi
M	
Marcel-Lacasse	Vendredi
Marguerite-Bourgeoys	Vendredi
Marie-C.-Daveluy	Mercredi
Marie-Desjardins	Vendredi
Marie-Rose	Jeudi
Mérilda-Dion	Vendredi
Mille-Îles	Mercredi
Montcalm	Vendredi
P	
Pagnol	Jeudi
Panet	Mercredi
Pariseau	Jeudi
Parthenais	Jeudi
Pascal	Jeudi

Pasteur	Jeudi
Patriotes	Jeudi
Péladeau	Jeudi
Pelchat	Jeudi
Pellerin	Jeudi
Pelletier	Jeudi
Pépin	Jeudi
Picard	Jeudi
Pierrefontaine	Jeudi
Piette	Jeudi
Plessis	Mercredi
Poitrais	Jeudi
Pomerol	Jeudi
Pothier	Jeudi
Principale	Mercredi
R	
Raymond-Lévesque	Vendredi
Réal-Béland	Vendredi
Robert	Mercredi
Roger-Lemelin	Vendredi
S	
Sainte-Henriette	Vendredi
Sanche (n°s 201 à 305)	Jeudi
Suzie-Paquette	Mercredi
Y	
Yvonne-Lacroix	Mercredi

NOTE

Industries, commerces et institutions : Fiez-vous aux journées indiquées ci-dessus pour déterminer votre jour de collecte des matières organiques. Les collectes de matières recyclables et de déchets ont lieu les jeudis.

Propriétés desservies par un conteneur régulier ou semi-enfouis : Les collectes ont lieu le lundi, le mercredi ou le vendredi.

SECTEUR A

CALENDRIER DES COLLECTES 2025

INFORMATION : INFO.BOISBRIAND.CA/COLLECTES



Collecte de matières organiques



Collecte avec surplus
de matières organiques



Collecte de matières recyclables
(bac vert ou bac bleu)



Collecte avec surplus de matières
recyclables



Collecte de déchets



Collecte de sapins



Collecte des déchets excédentaires
(selon la journée habituelle de vos collectes)



Collectes du 1er janvier 2025, devancées au 31 décembre 2024
Collectes du 25 décembre 2025 devancées au 24 décembre 2025
Collectes du 1er janvier 2026 devancées au 31 décembre 2025

JANVIER 2025

	L	M	M	J	V
	30	31	1	2	3
	6	7	8	9	10
	13	14	15	16	17
	20	21	22	23	24
	27	28	29	30	31

FÉVRIER 2025

	L	M	M	J	V
	3	4	5	6	7
	10	11	12	13	14
	17	18	19	20	21
	24	25	26	27	28

MARS 2025

	L	M	M	J	V
	3	4	5	6	7
	10	11	12	13	14
	17	18	19	20	21
	24	25	26	27	28
	31	1	2	3	4

AVRIL 2025

	L	M	M	J	V
	31	1	2	3	4
	7	8	9	10	11
	14	15	16	17	18
	21	22	23	24	25
	28	29	30	1	2

MAI 2025

	L	M	M	J	V
	28	29	30	1	2
	5	6	7	8	9
	12	13	14	15	16
	19	20	21	22	23
	26	27	28	29	30

JUIN 2025

	L	M	M	J	V
	2	3	4	5	6
	9	10	11	12	13
	16	17	18	19	20
	23	24	25	26	27
	30	1	2	3	4

JUILLET 2025

	L	M	M	J	V
	30	1	2	3	4
	7	8	9	10	11
	14	15	16	17	18
	21	22	23	24	25
	28	29	30	31	1

AOÛT 2025

	L	M	M	J	V
	28	29	30	31	1
	4	5	6	7	8
	11	12	13	14	15
	18	19	20	21	22
	25	26	27	28	29

SEPTEMBRE 2025

	L	M	M	J	V
	1	2	3	4	5
	8	9	10	11	12
	15	16	17	18	19
	22	23	24	25	26
	29	30	1	2	3

OCTOBRE 2025

	L	M	M	J	V
	29	30	1	2	3
	6	7	8	9	10
	13	14	15	16	17
	20	21	22	23	24
	27	28	29	30	31

NOVEMBRE 2025

	L	M	M	J	V
	3	4	5	6	7
	10	11	12	13	14
	17	18	19	20	21
	24	25	26	27	28

DÉCEMBRE 2025

	L	M	M	J	V
	1	2	3	4	5
	8	9	10	11	12
	15	16	17	18	19
	22	23	24	25	26
	29	30	31	1	2

SECTEUR B

CALENDRIER DES COLLECTES 2025

INFORMATION : INFO.BOISBRIAND.CA/COLLECTES

 Collecte de matières organiques
 Collecte avec surplus de matières organiques

 Collecte de matières recyclables (bac vert ou bac bleu)
 Collecte avec surplus de matières recyclables

 Collecte de déchets
 Collecte de sapins

 Collecte des déchets excédentaires (selon la journée habituelle de vos collectes)
 Collectes du 1er janvier 2025, devancées au 31 décembre 2024
Collectes du 25 décembre 2025 devancées au 24 décembre 2025
Collectes du 1er janvier 2026 devancées au 31 décembre 2025

JANVIER 2025					
	L	M	M	J	V
 	30	31		2	3
	6	7	8	9	10
 	13	14	15	16	17
	20	21	22	23	24
 	27	28	29	30	31

FÉVRIER 2025					
	L	M	M	J	V
	3	4	5	6	7
 	10	11	12	13	14
	17	18	19	20	21
 	24	25	26	27	28

MARS 2025					
	L	M	M	J	V
	3	4	5	6	7
 	10	11	12	13	14
	17	18	19	20	21
 	24	25	26	27	28
 	31	1	2	3	4

AVRIL 2025					
	L	M	M	J	V
 	31	1	2	3	4
 	7	8	9	10	11
 	14	15	16	17	18
 	21	22	23	24	25
 	28	29	30	1	2

MAI 2025					
	L	M	M	J	V
 	28	29	30	1	2
 	5	6	7	8	9
 	12	13	14	15	16
 	19	20	21	22	23
 	26	27	28	29	30

JUIN 2025					
	L	M	M	J	V
 	2	3	4	5	6
 	9	10	11	12	13
 	16	17	18	19	20
 	23	24	25	26	27
 	30	1	2	3	4

JUILLET 2025					
	L	M	M	J	V
 	30	1	2	3	4
 	7	8	9	10	11
 	14	15	16	17	18
 	21	22	23	24	25
 	28	29	30	31	1

AOÛT 2025					
	L	M	M	J	V
 	28	29	30	31	1
 	4	5	6	7	8
 	11	12	13	14	15
 	18	19	20	21	22
 	25	26	27	28	29

SEPTEMBRE 2025					
	L	M	M	J	V
 	1	2	3	4	5
 	8	9	10	11	12
 	15	16	17	18	19
 	22	23	24	25	26
 	29	30	1	2	3

OCTOBRE 2025					
	L	M	M	J	V
 	29	30	1	2	3
 	6	7	8	9	10
 	13	14	15	16	17
 	20	21	22	23	24
 	27	28	29	30	31

NOVEMBRE 2025					
	L	M	M	J	V
 	3	4	5	6	7
 	10	11	12	13	14
 	17	18	19	20	21
 	24	25	26	27	28

DÉCEMBRE 2025					
	L	M	M	J	V
 	1	2	3	4	5
	8	9	10	11	12
 	15	16	17	18	19
	22	23	24		26
 	29	30	31		2